



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
AIDEALAJEUNESSE.BE



# ERIFORE

Évaluation des **RI**sques de récidive,  
des **FO**rces et des facteurs de **RE**ceptivité  
du mineur judiciairisé

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de l'Aide à la Jeunesse et du Centre pour Mineurs Dessais  
Direction de la Coordination et de l'Inspection des IPPJ et des EMA  
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
[www.fw-b.be](http://www.fw-b.be)

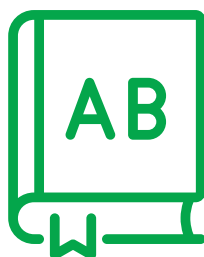
Conception graphique et mise en page : MFW-B - Direction Communication - Service Multimédia - Quentin Stevens

Éd. Resp. : Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse - Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles



## RÉDACTION

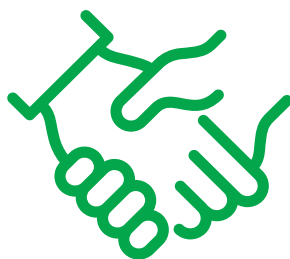
Manuel d'utilisation rédigé par Cécile Mathys, prof. au sein du département de criminologie de l'ULiège, avec l'accompagnement de Laetitia De Fays, du service de l'inspection pédagogique des IPPJ de l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse et du centre communautaire pour mineurs dessais.



## TABLE DES MATIÈRES

Rédaction .....	3
Remerciements .....	6
Liste d'acronymes .....	7
Introduction générale et contextualisation .....	8
<b>PARTIE 1 : Développements théoriques et méthodologiques .....</b>	<b>12</b>
1. Évaluation de la récidive, facteurs de risque et de protection .....	13
2. Démarche hybride : focale sur le désistement et nécessaire continuité au travers des expériences de vie des jeunes ET exploration des ressources du.de la jeune ....	15
3. Implémentation au sein des milieux de terrain : vers un processus collaboratif .....	18
<b>PARTIE 2 : Manuel d'utilisation d'ERIFORE .....</b>	<b>20</b>
1. Evaluation des domaines problématiques, de force et des facteurs de réceptivité du.de la jeune : vers une vision PRECISE du.de la jeune .....	21
2. Présentation des différentes sections évaluées au sein d'ERIFORE .....	22
1. Données socio-démographiques .....	22
2. Evaluation des 8 domaines de vie .....	23
3. Identification des problématiques chez le.la jeune .....	23
4. Identification des forces chez le.la jeune .....	25
5. Identification des facteurs de réceptivité ou spécificités dans la situation du.de la jeune...	26
6. Identification des problématiques et forces ainsi que détermination du niveau de risque de récidive : vers une vision GLOBALE du.de la jeune .....	27
7. Détermination d'un plan d'intervention pour le.la jeune (uniquement en SEVOR) .....	29
<b>Partie 3 : Présentation des items problématiques et des indicateurs de forces relatifs aux 8 domaines d'évaluation d'ERIFORE ET guide d'entretien associé .....</b>	<b>32</b>
DOMAINE 1 : HISTORIQUE D'INFRACTIONS .....	33
5 items problématiques : .....	33
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	33
Illustration : .....	34
DOMAINE 2 : REPRESENTATIONS ET POSITIONNEMENT .....	35
5 items problématiques : .....	35
3 indicateurs de force : .....	35
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	36

Illustration :.....	37
DOMAINE 3 : CONDUITES ET COMPORTEMENT.....	38
7 items problématiques : .....	38
6 indicateurs de force : .....	38
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	39
Illustration :.....	41
DOMAINE 4 : RELATIONS AVEC LES PAIRS .....	42
4 items problématiques : .....	42
3 indicateurs de force : .....	42
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire: .....	43
Illustration :.....	45
DOMAINE 5 : FAMILLE.....	45
6 items problématiques : .....	45
3 indicateurs de force : .....	46
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	47
Illustration :.....	47
DOMAINE 6 : SCOLARITE/EMPLOI .....	49
7 items problématiques : .....	49
4 indicateurs de force : .....	49
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	50
Illustration :.....	51
DOMAINE 7 : ABUS DE SUBSTANCE .....	52
5 items problématiques : .....	52
1 OU 3 indicateurs de force selon si consommation présente ou non :.....	52
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire: .....	53
Illustration :.....	55
DOMAINE 8 : LOISIRS .....	56
3 items problématiques : .....	56
4 indicateurs de force : .....	56
Questions pour collecter les informations auprès du jeune si nécessaire : .....	56
Illustration :.....	57
<b>Partie 4 : Présentation des facteurs de réceptivité ou spécificités liés à la famille</b>	
<b>et au.à la jeune.....</b>	<b>58</b>
FAMILLE .....	58
Potentiellement limitant :.....	58
Potentiellement mobilisant : .....	58
JEUNE .....	59
Potentiellement limitant :.....	59
Potentiellement mobilisant : .....	63
Bibliographie.....	64
Annexes.....	68



## REMERCIEMENTS

ERIFORE est le fruit, enfin mûr, de plusieurs arbres. Nous tenons à remercier chaleureusement les partenaires de ce projet, qui nous ont accompagnés et nous accompagnent encore dans la mise en place de cet important dispositif. Nous souhaitons ici mettre à l'honneur les structures d'évaluation et d'orientation de Saint-Hubert et de Saint-Servais, ainsi que les équipes mobiles d'accompagnement, sans qui ERIFORE n'aurait pu se développer. Merci à toutes et tous pour votre accueil, vos expérimentations, vos retours, ainsi que votre endurance et votre énergie déployées au quotidien dans la prise en charge des jeunes qui vous sont confiés. L'aventure ERIFORE n'a pas été simple et votre collaboration, toujours constructive, a grandement aidé à son aboutissement.

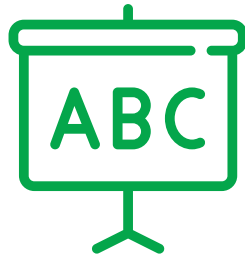
Nous tenons également à saluer la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, Madame Valérie Glatiny, pour l'intérêt qu'elle porte à ce projet et la confiance renouvelée. Également son prédécesseur, le Ministre Rachid Madrane et son cabinet, pour avoir impulsé cette ambitieuse réforme et être à la genèse d'ERIFORE.

Il nous tient aussi à cœur de citer un autre partenaire clé, les services de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse et du centre communautaire pour mineurs dessaisis, et tout particulièrement Mesdames Liliane Baudart, Nicole Clarembaux et Nathalie Monquignon et Monsieur Allal Mesbahi pour le travail, souvent invisible mais crucial, réalisé, que ce soit pour coordonner les changements nécessaires à opérer, être à l'écoute et fournir du soutien aux équipes, anticiper les difficultés et les réguler quand elles se concrétisent, et surtout, avoir la foi, foi dans l'humanité et sa capacité à évoluer.

Je remercie ici particulièrement Laetitia De Fays qui a été un relais multiple (logistique, réflexif, humain,...) plus que précieux dans l'aventure ERIFORE.

Nous souhaitons également remercier Valentine Vanootighem, l'une de nos collaboratrices, qui a travaillé aux premières semences d'ERIFORE. Également, Adrien Miny qui a rendu possible l'inclusion des forces au sein d'ERIFORE avec la réalisation de son travail de fin d'étude en criminologie à l'ULiège. Nos collègues québécois, dont Jean-Pierre Guay, formateur agréé pour le YLS-CMI. Et enfin, les intervenants des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse et les Équipes Mobiles d'Accompagnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont contribué, par leurs feedbacks suite à la réception des versions préliminaires d'ERIFORE, à le faire grandir.

Enfin, ce travail n'aurait de sens sans celles et ceux qui sont directement concernés, les jeunes poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction. Qu'ERIFORE vous permette de développer vos potentialités, de garder le cap dans ces vies tumultueuses que vous connaissez et vous aide à vous centrer, vous centrer sur vous et vos priorités de vie, tout en préservant ceux qui vous entourent. Qu'ERIFORE vous apparaisse aussi comme une façon d'aller à votre rencontre différente, vous incluant et vous respectant comme une personne à part entière, et évite les écueils, faciles, d'un simple outil d'évaluation du risque de récidive...Ce serait là une vision réductrice de ses contenus et finalités, qui chercherait à diviser plutôt qu'à se rassembler, ensemble et avec le.la jeune, autour d'une prise en charge continuée.



## LISTE D'ACRONYMES

<b>ERIFORE</b>	Évaluation des risques de récidive, des forces et des facteurs de réceptivité
<b>AGAJcmd</b>	Administration Générale de l'Aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis
<b>IPPJ</b>	Institution Publique de Protection de la Jeunesse
<b>EMA</b>	Equipe Mobile d'Accompagnement
<b>SEVOR</b>	Service d'Evaluation et d'ORientation
<b>MIE</b>	Mission d'Investigation et d'Evaluation
<b>SPJ</b>	Service de Protection de la Jeunesse
<b>FQI</b>	Fait Qualifié Infraction



## INTRODUCTION GÉNÉRALE ET CONTEXTUALISATION

Le présent manuel a pour objectif d'expliquer le fonctionnement de l'outil d'évaluation ERIFORE (Evaluation des Risques de récidive, des FORces et des facteurs de REceptivité) utilisé dans sa version complète par les équipes des services résidentiels d'évaluation et d'orientation (SEVOR) des IPPJ<sup>1</sup> et dans sa version abrégée par les psychologues des équipes mobiles d'accompagnement (EMA) dans leurs missions d'investigation et d'évaluation (MIE)<sup>2</sup>. Cet outil détermine, par une investigation poussée de huit domaines de vie, ainsi que de facteurs de réceptivité ou spécificités (= singularités dans la situation du.de la jeune), l'orientation la plus adaptée pour le.la jeune ainsi que de premières pistes d'intervention reposant sur ses forces et problématiques ET choisies par le.la jeune.

Pour rappel, à terme et sauf exceptions, les jeunes recevant une première mesure de placement en IPPJ devraient passer préalablement par ces structures d'observation et d'évaluation, soit en résidentiel (SEVOR), soit en ambulatoire (MIE) selon l'appréciation de la situation du.de la jeune par le magistrat (gravité des faits, capacité du milieu de vie à prendre en charge le.la jeune et à collaborer,...). L'objectif étant de réaliser une évaluation détaillée afin de déterminer un profil du.de la jeune et une orientation associée pour, d'une part soutenir le magistrat dans sa prise de décision et, d'autre part, au départ des SEVOR, élaborer des pistes pour le plan d'intervention qui constitueront la base des interventions réalisées dans les unités d'éducation à régimes ouvert et fermé des IPPJ ou dans le cadre d'un accompagnement par une EMA.

En effet, la réforme des projets éducatifs des IPPJ et des EMA prévue par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif aux Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse, qui fait suite au décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, répond à l'objectif de renforcer le prescrit légal ou décretaal de la hiérarchisation des mesures. Elle se caractérise par une simplification et une réorganisation de l'offre institutionnelle visant à répondre aux besoins des jeunes et non plus déterminée en fonction de durées de prises en charge fixées a priori. Les projets éducatifs sont harmonisés et inscrits dans un « continuum » ou « trajet » éducatif incluant 2 types de prises en charge complémentaires :

- **l'évaluation/orientation** en régime ouvert ou en régime fermé résidentiel au sein des unités SEVOR des IPPJ ou en ambulatoire dans le cadre d'une mission d'investigation et d'évaluation (MIE) par une EMA,
- **l'intervention** au sein des unités d'éducation en régime fermé ou ouvert, intra-muros ou extra-muros des IPPJ ou dans le cadre d'une mesure d'accompagnement par une EMA.

Ainsi, une phase d'évaluation formelle, identique pour tous les mineurs en termes de méthodologie et reposant sur des contenus validés scientifiquement, est mise en place dans un temps 1 pour permettre, dans un temps 2, que

<sup>1</sup> L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif aux institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), modifié par l'arrêté du 17 décembre 2020 du Gouvernement de la Communauté Française, prévoit la mise en place d'unités d'évaluation.

<sup>2</sup> la Mission d'Investigation et d'Évaluation réalisée par les EMA est prévue par l'article 101 du décret du 18 janvier 2018 modifié par le décret du 13 octobre 2021 modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

<sup>3</sup> Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.



les interventions se développent sur cette base ; évitant ainsi les répétitions incessantes pour le jeune et les équipes psycho-sociales de se raconter encore et encore, sans fil conducteur suffisamment explicité. Ce dispositif est donc garant du trajet éducatif du mineur en ce qu'il participe à développer des pratiques d'évaluation, puis d'intervention, constantes, qui elles-mêmes favorisent un langage commun entre intervenants psycho-sociaux, permettant le déploiement de la continuité des prises en charge. En effet, cette transparence pédagogique au niveau des prises en charge soutient la poursuite plutôt que la répétition.

Des recherches ont été menées afin d'élaborer un outil permettant de réaliser l'évaluation et le plan d'intervention, associant tant une identification des facteurs de risque que des facteurs représentant une force pour le jeune. Ces recherches ont abouti à la mise en place de l'outil d'évaluation du niveau de risque, des problématiques et forces du jeune, ERIFORE. En effet, même si la notion de risque (comprise ici comme renvoyant aux problématiques chez le jeune et renseignant sur un profil de récurrence) ne doit pas être négligée car nécessaire dans la prise en charge des conduites délinquantes, elle ne peut se suffire à elle seule pour promouvoir le changement chez l'individu (McNeill, 2009). En outre, cette orientation vers la gestion des risques contribue à avoir une vision du délinquant comme étant un ensemble de facteurs de risque (Corneille & Devillers, 2017) plutôt qu'une personne disposant de ses propres compétences et caractéristiques sur lesquelles elle peut s'appuyer en vue de mener une vie plus épanouissante par la suite (Park & Peterson, 2006). Aussi, ERIFORE, bien que se basant sur des instruments d'évaluation standardisés (YLS-CMI<sub>1</sub> et YCA) (Hoge & Andrews, 2010; Mackin, Weller, & Tarte, 2004), a fait l'objet de

nombreuses concertations et expérimentations avec les deux IPPJ concernées ainsi qu'avec les psychologues en EMA afin de proposer un outil qui se veut adapté aux réalités de terrain et qui intègre cette dimension hybride de l'évaluation (Mathys & Vanootighem, 2016 ; Vanootighem & Mathys, 2018).

**ERIFORE est composé de 8 domaines constants relatifs à la vie du jeune et reconnus comme significatifs dans la compréhension des conduites générales de délinquance juvénile<sup>4</sup>. L'évaluation préconisée concerne donc toute conduite de délinquance générale et se propose d'apporter des informations objectivées sur la situation du mineur judiciairisé qui permettront d'une part, de formuler des propositions générales en termes d'orientation axées sur l'accompagnement éducatif (au sein du milieu de vie ou en contexte de placement), et d'autre part, en SEVOR, d'y associer des pistes d'intervention concrètes et réfléchies avec le mineur.**

Ces 8 domaines, dont la terminologie originale a été modifiée suite aux rencontres et propositions des acteurs de terrain, se décompose en items relatifs aux problématiques des jeunes (n=42) et aux forces présentes chez ces derniers (n= 24 ou 26)<sup>5</sup>. A la fin de l'évaluation, un profil de risque de récurrence est identifié (faible-moderé-élevé-très élevé) qui croise la cotation propre aux problématiques du jeune (cotation chiffrée et principale pour la détermination de ce profil), l'intégration des forces (appréciation qualitative) et l'inclusion des facteurs de réceptivité ou singularités présentes dans la situation du jeune. L'équipe pluridisciplinaire dans le cadre des SEVOR et le psychologue en contexte MIE peuvent ajuster le premier profil de risque de récurrence identifié d'un niveau (-1 vers un profil moins à

<sup>4</sup> L'outil d'évaluation n'examine pas un type spécifique de délinquance (ex : délinquance sexuelle) mais plutôt un mode délinquant. Dès lors, le risque de récurrence identifié est un risque de récurrence général et non spécifique.

<sup>5</sup> Pour le domaine « abus de substances », 1 indicateur de force est renseigné si le jeune ne consomme pas et jusqu'à 3 si consommation présente.

risque ou + 1 vers un profil plus à risque) afin d'intégrer leurs propres jugements cliniques et perceptions de la situation (par exemple, notamment via l'identification de forces pour +1 ; via identification de domaines primaires très problématiques pour -1).

L'intérêt d'ERIFORE est de proposer une évaluation commune, quelle que soit le fait qualifié infraction posé par le mineur, ce afin de garantir, avec cette mission d'évaluation formalisée, des pratiques d'évaluation suffisamment fidèles (c'est-à-dire utilisant les mêmes critères d'évaluation et donc s'avérant équitables) entre les milieux de terrain. Cette évaluation commune s'enrichit toutefois de spécificités (singularités dans la situation du mineur et de sa famille telles que la présence d'une instabilité de logement, une expérience de victimisation, un traitement médicamenteux, une parentalité,...) de façon à individualiser l'évaluation au maximum tout en préservant une trame commune au travers des 8 domaines examinés. En outre, le profil de risque de récidive identifié est également un condensé des huit domaines de vie, sans se centrer sur un en particulier. Aussi, même si un domaine semble particulièrement problématique (par exemple, le domaine historique d'infractions), il ne suffit pas à lui seul à établir un profil élevé de risque de récidive. Par ailleurs, le risque de récidive examiné au sein d'ERIFORE est probabiliste et absolument pas déterministe. Il n'est pas non plus associé à des orientations linéaires et balisées par avance. Enfin, le risque de récidive identifié est, à notre sens, une information à consulter parmi d'autres, et ne constitue pas l'essentiel de l'évaluation menée.

La durée du placement en **SEVOR**, en régime ouvert ou en régime fermé, est de 30 jours. L'évaluation qui y est réalisée via ERIFORE est pluridisciplinaire (éducateurs.trices, formateurs.

trices, psychologue, assistant.e social.e,...) et multi-sources (observation du.de la jeune au sein de l'IPPJ, dires du.de la jeune, de ses parents, de son.sa délégué.e, d'institutions/ services qu'il.elle a éventuellement fréquentés précédemment, de son établissement scolaire, d'autres personnes de son réseau). La première partie du placement (entre 20 et 25 jours) est consacrée à l'observation du.de la jeune et au recueil des informations permettant de remplir l'évaluation. Les derniers jours du placement sont consacrés à l'accompagnement du.de la jeune dans la rédaction des pistes pour son plan d'intervention. Pour se faire, les domaines problématiques et de forces les plus significatifs sont relevés par l'équipe pluridisciplinaire et sont proposés au.à la jeune afin qu'il.elle puisse en choisir deux (au maximum) et réaliser une première ébauche de son plan d'intervention avec l'appui de l'équipe psycho-sociale.

La durée de la **MIE**, au sein du milieu de vie du jeune, est de 3 semaines calendrier. L'évaluation est réalisée par un.e psychologue seul.e mais qui bénéficie d'un ancrage au sein du milieu de vie du.de la jeune donnant un accès plus large à des données multi-sources (rencontres au domicile familial, à l'école, avec un éducateur de rue,...). La durée de la mesure, plus courte que celle du placement en SEVOR, permet de renseigner très rapidement les magistrats sur les possibilités de maintien dans le milieu d'un.e jeune pour le.laquelle ils disposent de peu d'informations et de renforcer ainsi le recours à une alternative à la mesure de placement pour des raisons d'évaluation et d'orientation. A l'issue de la MIE, des objectifs d'intervention sont relevés par le.la psychologue dans le cadre de l'orientation préconisée en suite de l'évaluation mais, compte tenu de la durée de la mesure, aucun plan d'intervention n'est rédigé par le.la jeune à cette étape.





# **PARTIE 1**

## DÉVELOPPEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

## 1. Évaluation de la récidive, facteurs de risque et de protection

Lorsque l'on parle d'évaluation du risque de récidive, nous faisons référence à l'évaluation structurée au sens d'instruments d'évaluation standardisés, fidèles et valides, plus précis que le seul jugement professionnel (Ægisdóttir et al., 2006). En effet, l'évaluation du risque se définit par un processus par lequel les professionnels recueillent et organisent des renseignements à propos des mineurs judiciairisés sur base de connaissances scientifiques et professionnelles, et qui demande une formulation et une communication du risque (Guay et al., 2015). Ainsi, « le résultat de l'évaluation devra être formulé de manière précise, transparente et accessible pour les acteurs du système de justice » (Guay et al., 2015, p.237). En francophonie, ce type d'évaluation commence à se développer en France (voir Guay et al., 2015) et est bien implanté au Québec (voir Langlois & Parent, 2018). Le modèle théorique principal est le modèle de prévention de la récidive, dont le RBR (Risque-Besoins-Réceptivité) en est la déclinaison courante. Le RBR formule plusieurs principes pour baliser un programme d'intervention à destination du mineur judiciairisé (Bonta & Andrews, 2017). Les trois principes de base sont le principe du risque qui fait référence à l'intensité de l'intervention qui doit être proportionnelle aux risques de récidive que posent les mineurs (intervention intensive pour les mineurs présentant un risque de récidive très élevé) ; le principe des besoins qui indique que les stratégies d'intervention devraient cibler en priorité les facteurs de risque dynamiques statistiquement associés aux comportements délinquants (appelés besoins criminogènes); et enfin, le principe de réceptivité générale qui stipule que les approches comportementales structurées (p. ex. modèles cognitivo-comportementaux) sont les plus susceptibles de réduire la récidive, alors que le principe de réceptivité spécifique suggère que les interventions doivent se moduler aux particularités des mineurs concernés (p. ex. origines culturelles).

Le *Youth Level of Service/Case Management Inventory 2.0* (YLS/CMI; Hoge & Andrews, 2010) est l'instrument d'évaluation du risque de récidive du mineur judiciairisé le plus utilisé à travers le monde. Le YLS/CMI comporte huit domaines de risque pour lesquels le. la jeune obtient une évaluation du niveau de risque (faible, modéré ou élevé) et ces huit domaines permettent également d'examiner un niveau de risque de récidive général (faible, modéré, élevé ou très élevé). L'étude des propriétés psychométriques du YLS/CMI est confirmée auprès d'un public de mineurs délinquants (Schmidt et al., 2016 ; Viljoen et al., 2017).

Toutefois, bien que ce modèle et cet instrument soient actuellement considérés comme les pratiques probantes à adopter en termes d'évaluation et de cadre d'intervention auprès de mineurs judiciairisés (Koehler et al., 2013), une série d'écueils sont à observer. En effet, il est mis en évidence que le modèle de prévention de la récidive dont est issu le RBR prescrit des principes à appliquer qui renforcent la passivité de l'individu dans sa démarche de prise en charge, et qu'il ne considère que les aspects négatifs de la personne (McNeill, 2006). Ainsi, ce type d'évaluation cible principalement les facteurs de risque individuels (p. ex. les attitudes favorables à la délinquance) et ceux reliés à l'environnement social immédiat (p. ex. l'influence négative des pairs) en vue de les diminuer pour réduire le risque de récidive (Case & Haines, 2016). Aborder le. la jeune, adulte en devenir, en se centrant uniquement sur le risque qu'il. elle pourrait poser et ses déficits en amont, participe au développement d'une vision négative de soi, alimentant une forme de stigmatisation (Graham & McNeill, 2017). Par ailleurs, ce type de positionnement, de la part des intervenants psycho-sociaux, tend à diminuer la motivation du. de la jeune à se mobiliser dans son processus de réinsertion sociale et dans les prises en charge proposées, dont en milieu de placement (Mathys, 2017 ; McNeill, 2006). Pour pallier ces limites, certains auteurs proposent de considérer également les forces de l'adolescent. e dans l'évaluation, promotionnant sa motivation au changement et, in fine, son développement positif et son désistement, c'est-à-dire l'arrêt de ses comportements délinquants et le développement d'une identité prosociale (Barton & Mackin, 2012; McNeill, 2006; Nee & Vernham, 2017). Cette intégration des forces correspondrait également en majorité aux souhaits des intervenants psycho-sociaux de ne pas considérer le. la jeune comme objet de risque uniquement (Briggs, 2013). Enfin, les jeunes font également part de contacts plus positifs avec leurs intervenants, où leurs ressources sont au cœur des échanges, avec l'impression que leur point de vue est davantage considéré (Mackin et al., 2004).

Cependant, cette proposition souffre d'une application concrète au sein des pratiques de terrain car elle relève d'un processus lent et complexe, nécessitant notamment le soutien d'une pluralité d'acteurs, tels que l'appui décisionnel des pouvoirs politiques, l'intégration du secteur judiciaire pour sa mise en œuvre, et encore l'implication de chercheurs pour la coordination et la concertation auprès des équipes de terrain (Barton et al., 2008; Barton & Mackin, 2012). A cet égard, le manque de preuves empiriques de l'efficacité des stratégies fondées sur les forces accentue ces difficultés. Actuellement, nous constatons que l'identification des réelles forces au sein des outils d'évaluation du risque de récidive reste marginale voire absente. Cette observation renvoie au constat que la définition même d'une force ne fait pas consensus, et est souvent définie selon ses rapports avec le facteur de risque et nommée en tant que facteur de protection (Abbiati et al., 2017 ; Soderstrom et al., 2020). Ainsi, un facteur de risque est considéré comme étant ce qui accroît la probabilité de récidive (au sens de commettre une nouvelle infraction pénale). A cet égard, un facteur de protection peut être considéré comme l'absence d'un facteur de risque (p. ex. ne pas avoir de problème d'impulsivité), l'opposé de celui-ci (p. ex. démontrer une bonne régulation émotionnelle) ou encore en être distinct, ce qui se nomme un facteur de promotion (p. ex. fréquenter des amis prosociaux). Or, selon Fortune et Ward (2017), le terme « facteur de protection » ne serait pas le plus approprié dans le cadre des conduites délinquantes et du parcours de réinsertion sociale, puisqu'il est rattaché à la seule composante de non-récidive, cherchant finalement à protéger la société. A l'instar de ces auteurs, le terme « force » ou « ressource » serait plus adapté car il prendrait en compte la nature contingente de l'être humain et de ses capacités (selon les contextes, un déficit peut devenir une ressource), limitant ainsi la portée normative du facteur de protection.

Malgré le souhait d'inclure l'évaluation des forces dans la première version d'ERIFORE (partie YCA\_ Youth Competency Assessment) (Mackin et al., 2004), il a été constaté une articulation difficile avec l'évaluation des problématiques, celles-ci prenant l'ascendant dans l'évaluation finale et en amont, les observations réalisées. Ainsi, une force était reconnue si aucune problématique n'était identifiée sur un domaine de vie, ou encore si celui-ci se présentait comme exceptionnel chez le.la jeune (Mathys & Vanootighem, 2016). Or, parmi les jeunes accueilli.e.s au sein des IPPJ et des EMA, et plus généralement gravitant dans le paysage de la protection de la jeunesse, peu présentent ces singularités (De Fays & Clarembaux, 2020). Dès lors, doit-on en conclure que ces jeunes sont totalement démunis.e.s OU peut-on réfléchir différemment à la définition même de la force, à l'instar de Fortune et Ward (2017) ? A cet égard, le manque de clarté des items (ou indicateurs) utilisés pour identifier les forces chez le.la jeune est souvent pointé par les intervenants psycho-sociaux comme un obstacle dans le déploiement de l'évaluation (Guy et al., 2014).

Ainsi, au sein d'ERIFORE, une force est dorénavant considérée comme un facteur propre auquel est rattaché une série d'informations uniques qui ne sont pas forcément celles examinées dans l'identification des facteurs de risque, malgré qu'un même domaine de vie soit analysé conjointement. Ainsi, forces et facteurs de risque peuvent coexister sur un même continuum (Jones et al., 2016). Plus spécifiquement, une force est ici définie comme les capacités internes ou externes d'une personne, exploitées ou non, qui lui permettent de répondre à ses objectifs de vie de manière prosociale (Ward, 2017). En conclusion, ERIFORE adhère à une vision holistique du.de la jeune, préconisant une évaluation conjointe du niveau de risque de récidive, des problématiques et forces tout comme de ses particularités en vue d'établir, avec le.la jeune, une prise en charge ciblée, individualisée et progressive.

## 2. Démarche hybride : focale sur le désistement et nécessaire continuité au travers des expériences de vie des jeunes ET exploration des ressources du.de la jeune

Quand l'on s'intéresse aux conduites délinquantes, vient généralement la question de leur cessation ou plus communément la question de la (non) récidive. Celle-ci est fortement associée à l'approche «What works» qui cherche à démontrer les bénéfices et l'efficacité de programmes d'intervention en matière de prise en charge de la délinquance (Woormith & Zidenberg, 2018), ainsi qu'au modèle de prévention de la récidive dont est issu le RBR (Risque-Besoins-Réceptivité, voir supra) (Bonta & Andrews, 2017). Une autre approche «How does it work» ou encore appelée «What helps» est ensuite arrivée pour préciser, en termes de mécanismes et de processus, ce qui soutient l'arrêt des conduites délinquantes. La focale est ici mise sur la compréhension au travers des expériences et parcours individuels plutôt que sur le partage de chiffres et prévalences axés sur la (non) récidive (Maruna, 2020). L'approche «what helps» est davantage tournée vers l'étude du désistement, qui, à l'instar de Maruna et collègues (2004, cités par F-Dufour et al., 2018, p. 209) se définit comme suit: «Le désistement primaire, au sens plus strict du terme, renvoie à toutes les périodes d'inactivité criminelle au cours d'une carrière criminelle. Etant donné que ces pauses sont fréquentes chez les contrevenants, le désistement primaire n'est pas très intéressant d'un point de vue théorique. Plutôt, les recherches devraient se centrer sur le désistement secondaire qui implique, non seulement l'arrêt des comportements criminels, mais aussi un changement dans les rôles sociaux ou l'identité, qui conduit le contrevenant à se concevoir comme une "nouvelle personne" ». Cette définition insiste donc sur deux types possibles, et nécessaires, de désistement: le désistement primaire et le désistement secondaire. Le désistement primaire s'évalue, pour certains, sur une période d'un an pour confirmer la cessation des activités délictueuses (Maruna 2001 ; Morash et al., 2019), alors que d'autres mettront plutôt l'accent sur un engagement vers la cessation de ces activités, associé à la manifestation de conduites de moindre gravité ou à une diminution de fréquence (Aiyer et al., 2013). Ce désistement primaire est d'autant plus difficile à identifier que les trajectoires délinquantes sont non linéaires, particulièrement chez l'adolescent.e, en pleine expérimentation des règles morales, sociales et légales. Aussi, le concept de désistement secondaire apparaît dynamique et peut plus facilement s'intégrer à des objectifs d'intervention réalistes et mobilisateurs pour le.la jeune que la seule cessation de ses conduites délinquantes, s'apparentant finalement au concept de (non) récidive. Dans ce cadre, la continuité des prises en charge, au niveau structurel et également pédagogique, s'avère essentielle afin d'accompagner le.la jeune dans son parcours de désistement.

Attirons également l'attention sur le concept, apparenté et de plus en plus utilisé (voir Barry, 2020 ; F-Dufour et al. 2018 ; Villeneuve et al., 2021), de désistement assisté. Celui-ci met la focale sur les ressources et opportunités de changement provenant de l'individu mais également sur celles que lui offre son environnement social, appelés aussi « grappins à changement » ou capital social disponible. Ce concept insiste donc sur une interaction entre l'individu et la structure sociale pour favoriser la réinsertion sociale et le parcours de désistement. Aussi, cette vision du désistement ne repose plus seulement sur la seule volonté de l'individu à changer (de comportement, d'identité et de rôle social) mais également sur les responsabilités de la société et les possibilités offertes pour se réinsérer concrètement (scolarité, emploi, réseau social, activités de loisirs,...).

Concernant l'adolescent.e, le désistement secondaire serait un objectif à poursuivre et non forcément à atteindre puisque celui.celle-ci, par définition, est en développement, notamment sur les plans identitaires et l'occupation de rôles sociaux significatifs (Rocque, 2015). Dès lors, il s'agit d'identifier ce qui peut permettre une mobilisation vers ce désistement secondaire et assisté par les pratiques de prises en charge. Dans ce cadre, et en lien avec l'approche «What helps», le «Good Lives Model» (communément appelé modèle de bonnes vies ou modèle vers une vie épanouissante) (Dumas & Ward, 2016), se veut humaniste, prenant en compte les différents écosystèmes gravitant autour de l'individu. Un des objectifs poursuivis est le développement des besoins humains primaires et fondamentaux chez l'individu<sup>6</sup>; objectif envisagé au départ des compétences ou forces que présente ce dernier. Le principe sous-jacent est que les individus posant des conduites

<sup>6</sup> Huit besoins sont identifiés chez le jeune : la santé physique, le développement et la gestion émotionnelle, la sexualité, les relations sociales, le besoin de réalisation, le besoin d'amusement, être acteur de sa vie et enfin, avoir un but et trouver un sens à sa vie.

délinquantes, comme tous les êtres humains, cherchent la satisfaction dans leurs domaines de vie, mais en utilisant des moyens détournés ces besoins, lorsqu'ils sont atteints ou réalisés, entraîneraient une augmentation du bien-être psychologique ainsi que l'actualisation de leur potentiel (Fortune, 2018; Ward & Gannon, 2006) et chez l'adolescent.e, participeraient à favoriser l'alliance thérapeutique et la motivation du mineur à s'investir dans sa prise en charge (Harder, 2018). Ces besoins sont donc identifiés, pondérés ensuite du point de vue de l'individu, mis en perspective les uns avec les autres puis enfin travaillés au travers de plans d'intervention ciblés. Ce modèle encourage les individus à comprendre, d'une part, la relation entre leurs objectifs de vie et les conduites délinquantes et, d'autre part, les façons d'atteindre ces objectifs de vie et vivre une vie satisfaisante sans nuire à autrui, ce par l'identification de moyens alternatifs ou besoins secondaires. En outre, des ressources ou conditions, tant internes qu'externes à l'individu, sont également mises en évidence, tout comme les obstacles existants. Un autre objectif majeur de ce modèle est de travailler la disposition au traitement chez l'individu, c'est-à-dire susciter l'ouverture à la prise en charge. Cette disposition au traitement, qui peut être mise au regard du principe de réceptivité RBR, s'envisage ici, et de façon originale, dans une perspective interactionniste entre l'individu et l'intervenant (de l'évaluation de la situation, à l'identification et choix des objectifs jusqu'à la réalisation du plan d'intervention). Cette attitude collaborative entre l'individu et le milieu de prise en charge correspond bien aux stades développementaux des adolescent.e.s, qui rejettent un positionnement purement moralisateur de la part de l'adulte (Mathys, sous presse).

Ainsi, en dépit de leurs apparentes divergences, le RBR et le GLM peuvent s'envisager de façon complémentaire; ce à l'instar du développement d'ERIFORE qui envisage les problématiques du.de la jeune dans l'évaluation mais également ses forces, et l'intègre pleinement dans le développement de ses objectifs d'intervention (voir infra). Ainsi, la notion du risque (de récidive) doit être envisagée dans l'évaluation des conduites délinquantes (McNeill, 2009) et se réalise, comme développé supra, par des instruments standardisés et objectivés. Cependant, cette évaluation, même si elle renseigne sur un profil de récidive et indique l'intensité de la prise en charge, ne suffit pas à promouvoir le changement chez l'individu ni ne participe suffisamment à développer sa qualité de vie; se centrant plutôt sur des objectifs de préservation de la communauté et de sécurité publique (Ward & Stewart 2003).

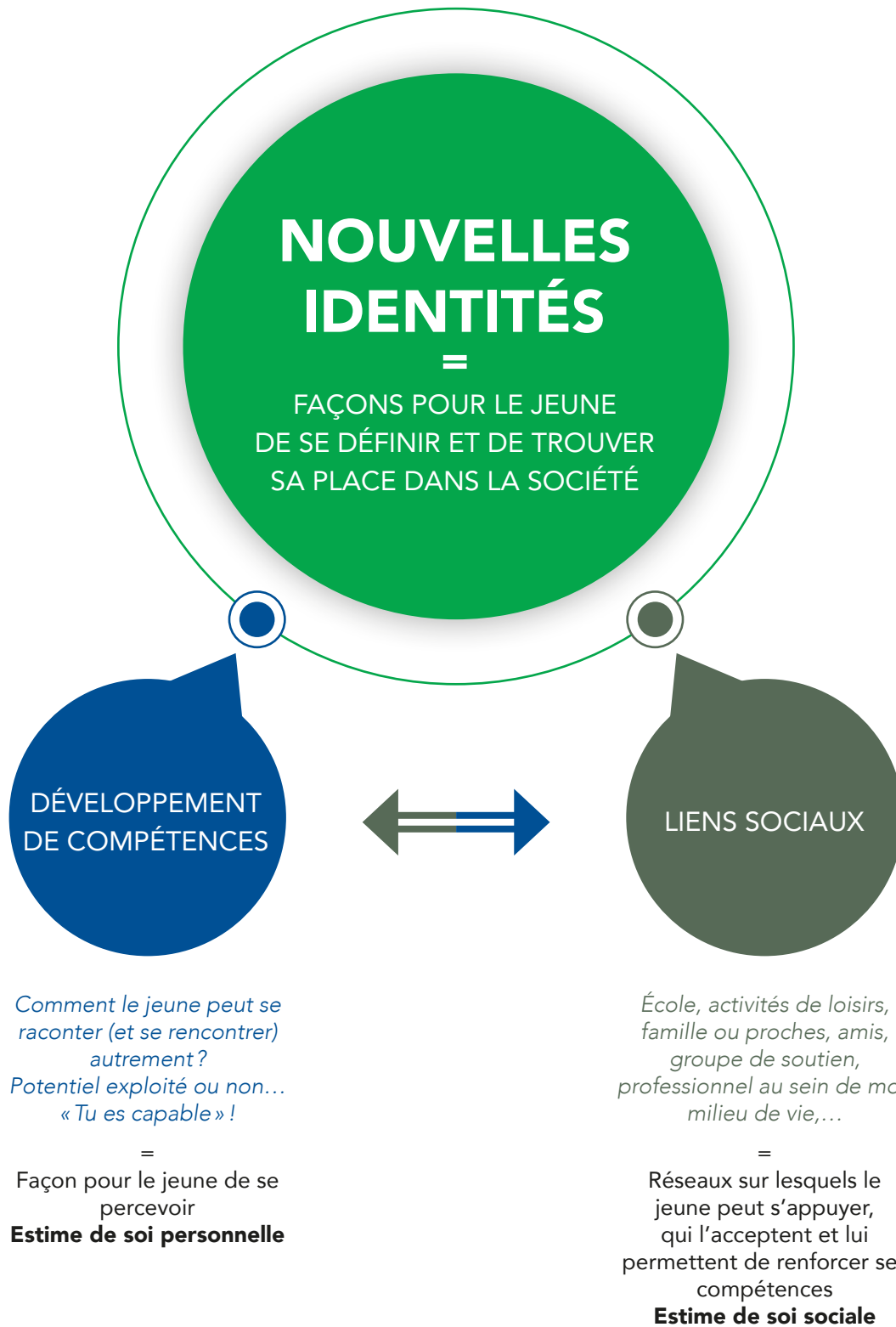
Concrètement, dans le cadre de la prise en charge de mineurs poursuivis du chef d'un chef qualifié infraction, le Good Lives Model insiste sur l'importance de fournir aux jeunes l'opportunité de construire une identité personnelle positive. Pour y parvenir, il est essentiel de les accompagner dans la découverte de leurs points forts tout en respectant qui ils.elles sont, en prenant en considération leurs caractéristiques personnelles comme leurs préférences, leurs buts et leurs aptitudes; ce que permettent ERIFORE et les pistes pour le plan d'intervention en impliquant le.la jeune dans le choix d'objectifs d'intervention personnalisés. La prise en compte et le développement des forces internes (habiletés, valeurs, croyances) et externes (ressources, soutien social et opportunités) du.de la jeune participera, in fine, à diminuer les facteurs de risque présents dans la situation et favorisera le chemin vers le désistement primaire (cessation des activités délinquantes) puis secondaire (développement d'une identité prosociale) (Ward et al., 2007). Ce type de pratique d'intervention promeut également l'implication du jeune dans sa démarche de prise en charge et son honnêteté. En effet, la prise en charge se centre sur le jeune et la découverte authentique de qui il est, lui permettant notamment de partager ses difficultés dans un processus d'accompagnement continu, sans que cela soit perçu comme des échecs et fasse l'objet de réactions uniquement punitives (F-Dufour et al., 2018).

Ci-dessous un schéma récapitulatif illustrant les facteurs participant au désistement secondaire



assisté :

## Comment la prise en charge stimule ces découvertes de soi ?



### 3. Implémentation au sein des milieux de terrain : vers un processus collaboratif

L'adoption de pratiques d'excellence en matière de recherche mais également d'intervention psychosociale devient une volonté largement répandue. Il est en effet crucial d'intégrer dans les milieux de terrain des programmes, ici un type d'évaluation, dont l'efficacité est reconnue (Hibbs & Jensen, 2005). Cependant, cette application effective et quotidienne au sein des milieux de terrain représente un défi de taille. Dans le cadre du développement et déploiement d'ERIFORE, les principes d'August, Gewirtz et Realmuto (2010) ont été suivis. En effet, le processus d'implémentation d'ERIFORE a notamment pour objectif de faire correspondre au mieux les fondements de l'évaluation ciblée (évaluation actuarielle et structurée du risque de récurrence, qui inclut de façon originale les risques et forces du/de la jeune) avec la réalité et les impératifs des milieux de terrain, ici les SEVOR et les EMA. En effet, ERIFORE étant amené à devenir pérenne dans le cadre de ces structures (voir supra), il était primordial de respecter autant que possible la spécificité des équipes de terrain et les accompagner quant aux changements de pratiques vécus sur le long terme.

Premièrement, selon August et al. (2010), il est essentiel d'identifier quels composants des programmes sont centraux et lesquels sont optionnels par rapport au fonctionnement des nouveaux services d'observation, d'évaluation et d'orientation mis en place. Deuxièmement, les auteurs indiquent de préserver les composants centraux mais permettre des adaptations dans la procédure utilisée pour réaliser les activités. Ces deux premières étapes consistaient à présenter ERIFORE dans sa version initiale lors de modules classiques de formation et permettre aux intervenants en SEVOR et EMA d'expérimenter et faire des liens avec les pratiques d'évaluation existantes. L'objectif consistait dès lors à construire avec les équipes une évaluation (contenu et forme) qui puisse s'intégrer au sein de leurs pratiques de terrain, ce au départ d'une proposition (version initiale ERIFORE, composée de YLS-CMI et YCA). Des rencontres de suivi et une communauté de pratiques s'est développée assez naturellement, sur base de rencontres formelles (entre chercheurs et équipes de terrain rassemblant les acteurs en SEVOR et/ou en EMA) ou à la demande quand des questions se posaient de part et d'autre. Par exemple, les équipes en SEVOR et EMA ont été demandeuses de pouvoir intégrer formellement les forces au sein d'ERIFORE et de disposer d'indicateurs concrets (version actuelle d'ERIFORE). Troisièmement, il s'agit d'évaluer la capacité de l'institution à soutenir l'implémentation de ces activités. Il est en effet reconnu que « les intervenants accordent de la crédibilité à la démarche d'implémentation si elle est intégrée à la routine de l'institution et dans la structure de sa programmation » (Serin & Preston, 2001, cités par Lanctôt & Chouinard, 2006, p.117). En SEVOR, les attachés de direction, tout comme le personnel psychosocial, ou encore les chefs de section des équipes éducatives, se sont impliquées grandement dans le processus ERIFORE, et sont devenus des interlocuteurs privilégiés tant pour l'équipe de recherche, que pour l'AGAJcmd ou encore les intervenants et collègues de ces structures. Au niveau des EMA, les psychologues réalisant l'évaluation se sont investies de cette mission directement et ont participé à sa diffusion auprès de leurs collègues, avec l'appui de leurs coordinateurs respectifs. A titre d'exemple, la triangulation avec les équipes de direction était primordiale pour soutenir la mise en place des expérimentations continues. En effet, certains intervenants ont eu l'occasion de faire part de leur crainte de s'essouffler s'ils devaient eux-mêmes être responsables de la mise en place du dispositif ERIFORE en l'absence de soutien de leur direction. Tout l'enjeu était donc de pouvoir officialiser ces nouvelles pratiques d'évaluation tout comme y parvenir progressivement pour diminuer les résistances et garantir le processus collaboratif convenu au départ. Quatrièmement, il est important de collaborer avec le milieu de terrain pour tenir compte des conditions qui pourraient requérir des adaptations à apporter aux activités (turn over du personnel, horaire de travail, contexte spécifique de la structure, contacts avec l'extérieur ou non,...). Le développement et déploiement d'ERIFORE, par étapes successives, en lien avec la mise en œuvre globale du décret du 18 janvier 2018 et, plus particulièrement, la mise en œuvre de l'arrêté du 3 juillet 2019 relatif aux IPPJ, a permis de tenir compte des phases d'éveil au changement puis de mise en changement des équipes (Collerette et al., 2013). Plus particulièrement, a été offerte la possibilité aux équipes d'expérimenter, à leur rythme, les différentes moutures d'ERIFORE, en alternant phases d'activation intense puis phases plus ou moins longues d'intégration, appropriation et adaptations

(phases de transition puis de ritualisation). Certains changements structurels ont également été nécessaires tels que l'engagement de personnel psycho-social supplémentaire ou encore la supervision de nouveaux collègues. Cinquièmement, il est conseillé de fournir des services de soutien à l'implémentation (par exemple, une assistance technique, formation et supervision) qui assurent la qualité de l'implémentation et du dispositif mis en place. Enfin, il est important de procéder à des vérifications en continu pour maintenir l'intégrité des adaptations qui ont été adoptées. Que ce soit à la demande des équipes de terrain ou des chercheurs eux-mêmes, et avec une communauté de pratiques qui s'est développée et qui est supportée par l'AGAJcmd, des rencontres de suivi se poursuivent encore aujourd'hui, notamment pour discuter d'un canevas de rapport plus adapté pour les équipes et les magistrats de la jeunesse (avril-mai 2021).

Ces 5 étapes sont éprouvées avec les différentes équipes des SEVOR et des EMA depuis 2017 ; moment où un accompagnement intensif a été mis en place pour la formation initiale puis le suivi et les adaptations réalisées autour d'ERIFORE (voir Vanootighem & Mathys, 2018). Egalement, en sus des intervenants en SEVOR et EMA, des concertations avec les magistrats de la jeunesse, les services de protection de la jeunesse et les autres IPPJ (éducation régimes ouvert et fermé) se sont déroulées, et se dérouleront encore, de façon à expliquer et accompagner le processus ERIFORE avec les partenaires clés. Enfin, les représentants de l'AGAJcmd ont été associés de façon à dégager des moyens humains et financiers pour le déploiement d'ERIFORE et son inscription durable dans les pratiques de prises en charge en SEVOR et EMA.